

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2025-01-02

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre du marché public relatif à l'aménagement de la cour d'école élémentaire de Meymac, le lot n°1 : Voirie et réseaux divers est attribuée à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET domiciliée Les Escrozes - 19100 Brive-la-Gaillarde pour un montant de 148 337.23 € HT soit 178 004.68 TTC

Meymac, le 07 Janvier 2025

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250107-2025-01-02-CC
Date de télétransmission : 08/01/2025
Date de réception préfecture : 08/01/2025